

www.enseigner-ecr.org

# Enseigner l'ÉCR!

COMPLICE DES ENSEIGNANTS EN  
ÉTHIQUE ET CULTURE RELIGIEUSE

## **La règle d'or, ou « Ne faites pas aux autres ce que vous ne voudriez pas qu'on vous fasse »**

André Couture, professeur  
Faculté de théologie et de sciences religieuses  
Université Laval  
andre.couture@ftsrl.ulaval.ca

---

### **Résumé**

Il est plus facile d'affirmer que beaucoup d'éthiques, issues de traditions religieuses différentes, ont retenu cette fameuse règle d'or que de citer les textes qui en font mention. Et même lorsque l'on cite les bons textes, il est encore plus difficile de s'en procurer une traduction exacte et d'en donner une référence précise qu'il soit facile de retrouver. Ce document tente de réunir les citations les plus courantes. C'est une tâche d'autant plus urgente que les citations et les références découvertes sur plusieurs des sites web consultés sont approximatives.

### **Mots clés**

Règle d'or, éthiques, normes, traditions religieuses



UNIVERSITÉ  
**LAVAL**

Faculté de théologie  
et de sciences religieuses

Ce qu'on appelle de nos jours la « règle d'or » ou « Golden Rule » n'a été connu sous ce nom que depuis le début du 17<sup>e</sup> siècle en Angleterre. Jusqu'à la fin du 19<sup>e</sup> siècle, l'expression n'a été utilisée que par les anglophones. La règle d'or intéresse de plus en plus les spécialistes de l'éthique et Olivier Du Roy vient de lui consacrer un ouvrage important<sup>1</sup>.

La règle d'or est une maxime définissant le comportement éthique d'un individu par la mesure de ce qu'il est prêt à accepter de la part d'un autre à son égard. Ce principe circulait sans doute quelques siècles avant notre ère et s'est transmis sous des formes à peu près équivalentes à l'intérieur des prescriptions morales que nous ont conservées les grandes traditions religieuses.

Un article du *Petit Dictionnaire d'Éthique* de Oxfried Höffe donne quelques indications utiles sur la portée d'une telle maxime.

Présente dans les éthiques chinoise, juive, chrétienne, islamique, on y a reconnu un consensus universel sur ce qui est moralement juste et un contre-argument empirique opposable à la thèse de la variation de toutes les morales dans le temps et l'espace. La règle d'or peut se formuler négativement ou positivement : ne fais pas à autrui ce que tu ne veux pas que l'on te fasse à toi-même; agis à l'endroit d'autrui comme tu désires qu'on agisse à ton égard. Dans les deux formulations, cette règle exige de prendre distance de l'action spontanément conforme à l'intérêt propre, à l'instinct de vengeance ou aux mœurs ambiants, et de se mettre à la place de l'autre — donc d'adopter par un effort d'imagination un point de vue moral. — La règle d'or ne donne pas d'injonctions concrètes (ne mens pas, ne vole pas); elle a la signification d'un critère de l'action ou de la norme morale juste. À raison de sa simplicité et de son caractère immédiatement plausible, elle est efficace dans l'éducation morale des adolescents. À voir les choses de plus près, on remarque pourtant ses insuffisances. D'une part, elle ne contient aucune indication sur la responsabilité morale à l'égard de soi-même; d'autre part, elle peut conduire à des conclusions visiblement absurdes si on la rapporte aux besoins et aux intérêts immédiats du sujet agissant : qui est trop fier pour se faire aider ne devrait pas aider les autres; un masochiste serait moralement obligé de devenir sadique. Une interprétation saine et raisonnable de la règle d'or implique que l'on fasse abstraction des besoins individuels (éventuellement excentriques ou asociaux) et que l'on ne tienne compte que des intérêts et des besoins

---

<sup>1</sup> Voir Olivier Du Roy, 2009, p. 15 et son article de 2009. Plus précisément, d'après Du Roy, on trouverait l'expression pour la première fois en 1615, dans la bouche de Thomas Jackson, un prédicateur et théologien de la High Church d'Angleterre.

légitimes des individus en relation réciproque. La règle d'or exige que, dans l'action, les hommes aient les uns pour les autres un respect mutuel (p. 281-282).

Mais il est plus facile d'affirmer que beaucoup d'éthiques, issues de traditions religieuses différentes, ont retenu cette fameuse règle d'or que de citer les textes qui en font mention. Et même lorsque l'on cite les bons textes, il est encore plus difficile de s'en procurer une traduction exacte et d'en donner une référence précise qu'il soit facile de retrouver. La suite de ce document tente de réunir les citations les plus courantes. C'est une tâche d'autant plus urgente que les citations et les références découvertes sur plusieurs des sites web consultés sont approximatives. Même le chapitre 3 (« La règle d'or présente dans toutes les aires culturelles et religieuses » (p. 53-78) du livre d'Olivier Du Roy n'est pas entièrement fiable.

DANS L'UNIVERS JUIF

**Le livre de Tobit 4, 15.** « Ce que tu n'aimes pas, ne le fais à personne » (original en grec, *Traduction Œcuménique de la Bible*).

Le livre de Tobit (ou de Tobie) ne nous est pas parvenu en hébreu, mais seulement en grec, car il était destiné aux Juifs de la dispersion (*diaspora*). Il ne figure pas dans les éditions protestantes de la Bible. Il aurait été composé deux ou trois siècles avant notre ère. Cette prescription fait partie d'une série de recommandations (4, 1-21) faites par Tobit à son fils Tobias. Tobit dit entre autres à celui-ci d'honorer sa mère, de se garder de toute union illégale, de ne pas prendre une femme étrangère, de ne pas garder jusqu'au lendemain le salaire d'un travailleur, de faire preuve de maturité dans toute sa conduite. Puis au verset 15 vient cette maxime, qui est encore suivie de plusieurs autres comme de ne pas boire de vin jusqu'à s'envivrer, de donner de son pain à celui qui a faim et de ses vêtements à ceux qui sont nus. On trouvait une formulation équivalente, mais positive, dans le livre du **Lévitique 19, 18** : « Tu aimeras ton prochain comme toi-même » (original en hébreu).

**Le Talmud de Babylone, Bavli Shabbat, chapitre 2 (feuillet 31a).** Un étranger (ou un gentil) vient rencontrer Rabbi Shammaï et promet de se convertir si celui-ci parvenait à lui enseigner la totalité de la loi en se tenant sur une seule jambe. Shammaï repoussa l'importun. Celui-ci alla trouver Rabbi Hillel (un maître du 1<sup>er</sup> siècle de notre ère) qui, à la même question, répondit : « "Ce que tu détestes, ne le fais pas à ton prochain". Voilà la loi en sa totalité; tout le reste n'est qu'élaboration.

Va donc et étudie. » [« 'What is hateful to you, to your fellow don't do.' That's the entirety of the Torah; everything else is elaboration. So go, study » (traduction anglaise Jacob Neusner, Atlanta, Scholars Press)].

#### DANS L'UNIVERS CHRÉTIEN

**L'Évangile de Matthieu 7, 12.** Le passage fait partie d'une longue chaîne de maximes connue sous le nom de « Sermon sur la Montagne ». Elle se formule ainsi : « Ainsi, tout ce que vous voulez que les hommes fassent pour vous, faites-le vous-mêmes pour eux : c'est la Loi et les Prophètes » (original en grec). La *Traduction Œcuménique de la Bible* commente ainsi le passage : « Cette "règle d'or" était connue du monde antique. Jésus la renouvelle sur deux points : il ne s'agit pas de faire du bien pour en recevoir en retour, mais de prendre l'initiative de ce bien, sans compter qu'il sera rendu. D'autre part, la règle est présentée comme un résumé de la pensée biblique : la Loi et les Prophètes (cf. 5, 17; 22, 40) ».

**L'Évangile de Luc 6, 31.** Dans cet évangile figure un texte parallèle, mais plus court : « Et comme vous voulez que les hommes agissent envers vous, agissez de même envers eux » (*Traduction Œcuménique de la Bible*, original en grec).

Pour ce qui de l'histoire de cette règle d'or dans la tradition occidentale, je renvoie en particulier au chapitre 4 du livre d'Olivier Du Roy.

#### DANS L'UNIVERS MUSULMAN<sup>2</sup>

**Une tradition (*hadith*) attribuée à Mohammad.** Cette maxime ne se trouve pas dans le Coran, mais figure parmi les propos du Prophète Muhammad (*hadith*) qui aurait été transmis en arabe par un de ses compagnons, Abû Hamza Anas fils de Mâlik. Elle a été conservée dans cinq des six recueils canoniques de la Sunna ou Tradition prophétique : ceux d'al-Bukhârî (mort en 870), de Muslim (mort en 875), qui font le plus autorité; et ceux d'al-Tirmidhî (mort en 892), d'al-Nasâî (mort en 915) et d'Ibn Mâja (mort en 887). Ce hadith est également le treizième des quarante-deux hadith que al-Nawawî (mort en 1277), un juriste et spécialiste des

---

<sup>2</sup> Je remercie Madame Monique Cardinal, professeure à la Faculté de théologie et de sciences religieuses de l'Université Laval et spécialiste de l'islam, de m'avoir fourni les données qui figurent dans ce paragraphe.

traditions prophétiques, a retenus pour en faire un commentaire que Louis Pouzet<sup>3</sup> a traduit et qu'il qualifie de « volume abordable, une véritable petite somme de la pensée et de l'agir musulmans traditionnels [...] » (p. 58). La traduction que donne Pouzet de ce hadith est la suivante : « Tant que tu ne désires pas pour ton frère ce que tu désires pour toi-même, ta foi n'est pas complète... » (p. 133). Et voici les premières phrases de la traduction du commentaire d'al-Nawawî : « Il est préférable d'entendre cela de tous les frères, de l'infidèle aussi bien que du musulman. Ce dernier, en effet, désire pour son frère infidèle ce qu'il désire pour lui-même, en l'occurrence : qu'il se fasse musulman, et, pour son frère musulman, qu'il persévère dans l'Islâm. C'est pourquoi la prière pour demander que l'infidèle soit remis dans le droit chemin est une action recommandable. Il ressort de ce hadith qu'il ne possède pas la perfection de la foi, celui qui n'aime pas pour son frère ce qu'il aime pour lui-même. Il faut entendre ici par "amour" la recherche du bien de l'autre et de ce qui lui est utile. De plus il s'agit ici d'un amour religieux et non d'un amour selon la chair. Il peut se faire, en effet, que la nature charnelle de l'homme répugne à ce que le bien échoie à l'autre et que ce dernier lui soit préféré. L'homme doit donc aller à l'encontre de sa nature charnelle et demander [à Dieu] pour son frère, et souhaiter pour lui, ce qu'il désire pour lui-même » (p. 113-114, légèrement simplifié).

#### DANS L'UNIVERS CHINOIS

**Le Livre des Entretiens de Confucius** (*Shujing*, en anglais *Analects*). L'idéal présenté par cette maxime fait en quelque sorte partie de la définition de l'homme de bien selon le souhait de Confucius. Dans ce livre, qui a entre autres été traduit en français par Anne Cheng (*Entretiens de Confucius*, Paris, Éditions du Seuil, coll. « Points-Sagesses », 24, 1981 [le texte chinois est à la fin]), cette maxime se retrouve en trois endroits.

V, 12 : « Zigong [un disciple de Confucius, dont on dit qu'il était particulièrement éloquent, XI, 2] : Ce que je n'aimerais pas que les autres me fassent pour rien au monde, je ne voudrais le faire aux autres. Le Maître : Eh bien, mon ami, tu n'y es pas encore ! » Ce qui semble vouloir dire que cette maxime ne suffit pas à définir le véritable homme de bien.

---

<sup>3</sup> Louis Pouzet, *Une herméneutique de la tradition islamique : le commentaire des Arba 'ūn al-Nawawīya (m. 676/1277)*. Introduction, texte arabe, traduction, notes et index du vocabulaire. Beyrouth, Dar el-Machreq éditeurs, 1982.

XII, 2 : « Ran Yong [un disciple dont on dit qu'il excellait dans la pratique de la vertu, XI, 2] pose la même question. Le Maître dit : En public, comporte-toi toujours comme en présence d'un invité de marque. Au gouvernement, traite le peuple avec toute la gravité de qui participe à un grand sacrifice. Ce que tu ne voudrais pas que l'on te fasse, ne l'inflige pas aux autres. Ainsi, nul ressentiment ne sera dirigé contre toi, que tu sois au service de l'État ou d'une grande famille. Ran Yong : Je ne suis guère intelligent, mais je ferai de mon mieux pour appliquer ce précepte. » Il s'agit ici d'un principe de bon gouvernement, une sorte de réalisme nécessaire à celui qui veut s'imposer aux autres.

XV, 23 : « Zigong : Y a-t-il un mot qui puisse guider l'action toute une vie durant ? Le Maître : "Mansuétude", n'est-ce pas le maître mot ? Ce que tu ne voudrais pas que l'on te fasse, ne l'inflige pas aux autres. »

La découverte de la règle d'or chez Confucius au 17<sup>e</sup> est apparue comme une révolution. Voir à ce sujet Olivier Du Roy, 2009, p. 54-55.

**T'ai-shang kan-ying p'ien = [Taishang gan ying pian]**, *Lao-Tzu's Treatise on the Response of the Tao*. Li Ying-chang, translated with an introduction by Eva Wong, San Francisco, HarperCollins Publishers, 1994. Il s'agit d'un traité (*p'ien*) composé au 12<sup>e</sup> siècle par Li Ying-chang (*ibid.*, p. XXVII) sur la réponse du tao selon Laozi. Au chapitre 4 figure la maxime suivante : « View the good fortune of others as your good fortune. View the losses of others as your own loss » (*ibid.*, p. 13), c'est-à-dire : « Considère la bonne fortune d'autrui comme ta propre bonne fortune; considère la déchéance d'autrui comme ta propre déchéance » (traduit de l'anglais). On trouve plus souvent la traduction de Taitaro Suzuki et Paul Carus (1906, 1944) : « Regard your neighbor's gain as your own gain, and regard your neighbor's loss as your own loss ».

DANS L'UNIVERS HINDOU

**Le Mahâbhârata** (ou Grande [guerre] des descendants de Bharata). Il s'agit d'une longue épopée qui fait en longueur trois fois et demie la Bible et qui contient toutes sortes d'enseignements en matière d'éthique. Bien que la trame de l'histoire paraisse s'être fixée deux ou trois siècles avant notre ère, il est fort possible que les sections didactiques s'y soient ajoutées plus tardivement et jusqu'au quatrième

siècle de notre ère. La datation des passages cités ici ne peut donc être qu'approximative.

On trouve dans le *Mahâbhârata* deux passages quasi identiques : 5, 39, 57 (édition critique de Poona), où cette maxime fait partie d'un enseignement donné par le sage Vidura à Dhritarâshtra (un des héros de l'épopée); et 13, 114, 8 (*ibid.*), où elle fait partie d'un enseignement donné par Brihaspati (le précepteur des dieux) à Yudhishtira (un autre héros épique). Ils se traduisent de façon identique : « Que l'on ne fasse pas à un autre ce qui serait défavorable dans son propre cas, voici en quoi se résume le devoir (*dharma*); c'est sous l'effet du désir (*kâma*) que l'on accomplit un autre [devoir] » (original en sanskrit; trad. André Couture).

Le troisième passage apparaît dans un long enseignement du héros Bhîshma à Yudhishtira à l'intérieur du douzième livre ou *Shântiparvan* : « Sachant ce qui lui déplaît, une personne ne doit jamais faire aux autres une chose qu'elle ne voudrait pas que les autres fassent à son endroit. Quand on est l'amant de la femme d'un autre homme, à qui [se plaindre et] que peut-on dire? À mon avis, cette personne ne tolérerait pas qu'un autre lui en fasse autant » (12, 151,19-20, édition critique de Poona; original en sanskrit, trad. André Couture).

**Le *Hitopadesha*** (ou « L'instruction profitable »). Il s'agit d'une compilation tardive de contes en sanskrit, qui a pour auteur un certain Nârâyana et dont la date est sûrement postérieure au 11<sup>e</sup> siècle de notre ère (Louis Renou). Ce livre se situe dans la tradition des conte du *Pancatantra*. Dans les versets qui accompagnent le premier conte, on trouve les réflexions suivantes. « Les autres êtres aiment autant la vie que nous l'aimons nous-mêmes; les gens de bien manifestent de la sympathie (*dayâ*) à l'égard des [autres] êtres vivants en les traitant comme eux-mêmes (*âtmaupamyena*, par comparaison avec eux-mêmes). Dans le refus et le don, le bonheur et le malheur, l'agréable et le désagréable, on trouve la mesure appropriée (*pramâna*) en traitant [l'autre] comme soi-même (*âtmaupamyena*) » (1,12-13, trad. André Couture). Voici le même texte dans la traduction d'Édouard Lancereau (Paris, Maisonneuve, 1855, réimpr. 1882) : « Si notre existence nous est chère, les autres êtres ne tiennent pas moins que nous à la vie. C'est en jugeant d'après eux-mêmes que les hommes vertueux éprouvent de la pitié pour le reste des créatures. En fait de refus et de dons, de plaisir et de peine, l'homme trouve dans la comparaison qu'il fait entre lui-même et les autres créatures une règle de conduite qui lui indique ce qu'il doit faire » (la référence est ici : 1,11-12).

DANS L'UNIVERS BOUDDHIQUE

**Veludvâreyya-sutta**, un des *sutta* du *Samyutta-nikâya* (5<sup>e</sup> partie ou *Mahâ-Vagga*, 352-356). Le *Samyutta-nikâya* est un ensemble (*nikâya*) de sermons classés (*samyutta*) en six groupes (*vagga*) eux-mêmes subdivisés en 56 assemblages, et relevant du *Sutta-pitaka* (la corbeille des sermons du Bouddha) du canon pâli (Petit Véhicule). Ce texte a été traduit en français par Môhan Wijayaratna dans *Sermons du Bouddha* (Paris, Cerf, 1988, p. 53-61). Il en existe une traduction en anglais dans *The Book of the Kindred Sayings (Samyutta-nikâya) or Grouped Suttas, Part V (Mahâ-Vagga)*, translated by F. L. Woodward, London, The Pali Text Society (distributed by Routledge & Kegan Paul Ltd), 1979, p. 307-311. Le même *sutta* figure aussi parmi les 2300 *sutta* de l'*Anguttara-nikâya*, la quatrième collection de la corbeille des *Sutta* (*Sutta-pitaka*).

Le Bouddha s'était rendu au pays des Kosala dans un village de brahmanes qui portait le nom de Veludvâra (d'où le titre du passage : « sermon adressé aux habitants de Veludvâra »). Ces gens lui disent qu'ils sont des laïcs ordinaires, qu'ils mènent la vie familiale avec femmes et enfants et qu'ils souhaitent recevoir des conseils. En réponse, le Bouddha précise à ces gens le comportement du véritable laïc dans une série d'applications du même principe.

Le Bienheureux dit : « O chefs de famille, je vous enseignerai donc un mode de vie qui procure un profit à chacun. Ecoutez-le. Rendez vos oreilles attentives ». « Entendu, ô vénérable Gotama », répondirent les brahmanes chefs de famille, habitants de Veludvara.

Le Bienheureux dit : « Quel est, ô chefs de famille, le mode de vie qui procure un profit à chacun? Imaginons, ô chefs de famille, que le disciple noble réfléchisse ainsi : "J'aime la vie et je ne veux pas mourir. J'aime la joie et je répugne aux douleurs. Si je suis privé de la vie par quelqu'un, c'est un fait qui n'est ni agréable ni plaisant pour moi. Si, moi, je prive quelqu'un d'autre de sa vie, ce ne sera un fait ni agréable ni plaisant pour lui, car il ne veut pas qu'on le tue, et il aime la joie, et il répugne aux douleurs. Ainsi, un fait qui n'est ni agréable ni plaisant pour moi doit être un fait qui n'est ni agréable ni plaisant pour quelqu'un d'autre. Donc, un fait qui n'est ni agréable ni plaisant pour moi, comment puis-je l'infliger à quelqu'un d'autre?"

« Le résultat d'une telle réflexion est que le disciple noble lui-même s'abstient de tuer les êtres vivants. Il encourage les autres à s'abstenir de tuer les êtres vivants. Il parle et fait l'éloge d'une telle abstinence. Ainsi, en ce qui concerne la conduite de son corps, il est complètement pur.

« Et encore, ô chefs de famille, imaginons que le disciple noble réfléchisse ainsi : "Si quelqu'un prenait avec l'intention de la voler une chose m'appartenant que je ne lui ai pas donnée, ce serait un fait ni agréable ni plaisant pour moi. Si moi, je



prenais avec l'intention de la voler une chose appartenant à quelqu'un d'autre qu'il ne m'aurait pas donnée, ce serait un fait ni agréable ni plaisant pour lui. Ainsi, un fait qui n'est ni agréable ni plaisant pour moi doit être un fait qui n'est ni agréable ni plaisant pour quelqu'un d'autre. Donc, un fait qui n'est ni agréable ni plaisant pour moi, comment puis-je l'infliger à quelqu'un d'autre ?”

« Le résultat d'une telle réflexion est que le disciple noble lui-même s'abstient de prendre ce qui ne lui est pas donné. Il encourage les autres à s'abstenir de prendre ce qui ne leur est pas donné. Il parle et fait éloge d'une telle abstinence. Ainsi, en ce qui concerne la conduite de son corps, il est complètement pur.

« Et encore, ô chefs de famille, imaginons que le disciple noble réfléchisse ainsi : “Si quelqu'un avait des relations sexuelles avec mes femmes, ce serait un fait ni agréable ni plaisant pour moi. Si moi, j'avais des relations sexuelles avec les femmes de quelqu'un d'autre, ce serait un fait ni agréable ni plaisant pour lui. Ainsi, un fait qui n'est ni agréable ni plaisant pour moi doit être un fait qui n'est ni agréable ni plaisant pour quelqu'un d'autre. Donc, un fait qui n'est ni agréable ni plaisant pour moi, comment puis-je l'infliger à quelqu'un d'autre?”

« Le résultat d'une telle réflexion est que le disciple noble lui-même s'abstient de s'engager dans les relations sexuelles illicites. Il encourage les autres aussi à s'abstenir de s'engager dans des relations sexuelles illicites. Il parle et fait l'éloge d'une telle abstinence. Ainsi, en ce qui concerne la conduite de son corps, il est complètement pur. [...] »

C'est au terme de raisonnements identiques qu'un laïc en vient également à ne pas mentir, à ne pas dire de paroles calomnieuses, à ne pas dire de paroles insensées ou de paroles futiles, et par conséquent à adopter un comportement digne d'un véritable laïc.

**Dhammapada 10, 129-130.** Cette série de stances tirée du *Dhammapada* (littéralement « les vers ou les mots [*pada*] de la doctrine [*dhamma*] ») est due au travail d'un compilateur. Il s'agit d'un texte court qui fait partie de la collection des petits textes (*Khuddaka-nikâya*) relevant du *Sutta-pitaka* (la corbeille des sermons du Bouddha, Petit Véhicule). J'en donne deux traductions : « Tous tremblent devant le châtiment, tous craignent la mort. Comparant les autres avec soi-même, on ne doit jamais tuer ou être cause de mort. Tous tremblent devant le châtiment, à tous la vie est chère. Comparant les autres avec soi-même, on ne doit jamais tuer ou être cause de mort » (traduction tirée de *Dhammapada. Les Stances du Dhamma*, traduit et commenté par l'Anagârika Prajñânanda, deuxième édition revue et corrigée, Bruxelles, Éditions Thanh-Long, 1990, p. 88; ce livre contient le texte pâli). Ou encore : « Tous craignent le châtiment, tous ont peur de la mort : s'assimile-t-on à eux, et l'on ne tuera ni ne fera tuer. Tous craignent le châtiment, tous chérissent la vie : s'assimile-t-on à eux, et l'on ne tuera ni ne fera tuer » (traduction tirée de Le

Bouddha, *Dhammapada. Les stances de la Loi*. Introduction et traduction inédite du pâli, présentation et notes par Jean-Pierre Osier, Paris GF Flammarion, 1997, p. 76). La note 155 (p. 149-150) est éclairante : « On est tenté de rapprocher ce texte de la formule : « Ne fais pas à autrui ce que tu ne voudrais pas que l'on te fasse à toi-même... En fait, cette comparaison est inexacte, car [la stance] 129 part non de l'identité en général de tous les êtres vivants, mais de leur égalité spécifiée par la crainte du châtement et de la violence. La conséquence en est non pas un amour indéterminé du prochain, mais le refus précis d'être cause directe ou médiate de violence. Une attitude qui n'empêche pas le bouddhisme de voir dans la pitié et la compassion une vertu particulièrement méritoire. »

#### DANS L'UNIVERS JAÏN

Le *Sûtrakritāṅga* (équivalent sanskrit du terme prakrit *Sûyagada*) est le deuxième membre principal (*āṅga*) du canon shvetāmbara. Il porte sur les doctrines hérétiques et ne semble pas dater d'avant la fin du 5<sup>e</sup> siècle de notre ère (concile de Vallabhî). Ce texte a été traduit du prakrit en anglais par Hermann Jacobi en 1895, une traduction qui, depuis, a connu plusieurs rééditions (coll. « The Sacred Books of the East », dirigée par F. Max Müller). Je le cite ici d'après la réédition indienne : *Jaina Sûtras*, Part II, Delhi, Motilal Banarsidass, 2004, p. 314.

La première référence est la suivante : « Having mastered the Law and got rid of carelessness, he should live on allowed food, and treat all beings as he himself would be treated; he should not expose himself to guilt by his desire for life; a monk who performs austerities should not keep any store » (1,10,3). En voici une traduction française plus précise : « Ayant dépassé toute indécision concernant l'enseignement correct du *dharma*, le moine qui pratique bien les austérités ne doit vivre que de la nourriture permise et traiter tous les êtres comme lui-même voudrait être traité; il ne doit s'exposer à aucune faute en cultivant le désir de vivre; un moine qui pratique des austérités ne doit pas non plus faire de provisions »<sup>4</sup>. Un peu plus loin : « Indifferent to worldly objects, a man should wander about treating all creatures in the world so as he himself would be treated » (1, 11, 33); « Indifférent aux objets matériels, il [l'ascète jaïn] doit poursuivre l'itinérance en traitant toutes les créatures du monde de la façon dont lui-même aimerait être traité. »

---

<sup>4</sup> Cette traduction a été refaite à partir du texte prakrit en tenant compte des remarques de Christine Chojnacki, professeure à l'Université Jean Moulin, Lyon 3, Faculté des Lettres et Civilisations et spécialiste du jaïnisme, que je remercie.

## DANS L'UNIVERS GREC

On trouve une sentence attribuée à un certain sage du nom de Pittakos (vers 650-570 avant notre ère) dans l'*Anthologie* (ou le *Florilège*) composée par Jean Stobée au 5<sup>e</sup> siècle de notre ère. La traduction donnée par Olivier Le Roy est la suivante : « Ce que tu reproches à autrui, ne le fais pas toi-même » (*La règle d'or*, 2009, p. 79).

## Conclusion

On retrouve donc cette maxime quelques siècles avant l'ère commune à l'intérieur de zones d'influence chinoise, hindoue, bouddhique, juive, etc., sans qu'il soit possible de déterminer où elle est apparue en premier lieu. On peut penser qu'elle a circulé librement et s'est intégrée à ces cultures parce qu'il s'agissait d'une affirmation de bon sens. Remarquons toutefois que l'autre dont il est question n'est vraisemblablement pas un ennemi, ou même l'humain d'une autre culture, mais plutôt quelqu'un d'une famille voisine, d'un autre clan, peut-être d'une caste assez rapprochée. Avant de s'appliquer à tous les humains sans exception, il a fallu une réflexion éthique qui a dû s'étaler sur de nombreux siècles.

## Bibliographie

Voici quelques références recueillies au fil de mes recherches. Elles ont été classées par ordre de parution.

1963. SINGER, Marcus G. « The Golden Rule », *Philosophy. The Journal of the Royal Institute of Philosophy*, Vol. 38, no. 146, oct. 1963, p. 293-314.

1974. HIRSCH, E. R. « The Golden Rule » dans *Jewish Encyclopedia*, New York / London, 1974, Vol. 6, p. 21-22.

1987. GREEN, Ronald M. Art. « Morality and Religion », dans Mircea ELIADE (ed.), *The Encyclopedia of Religion*, Vol. 10, 1987, surtout p.100.

1993. Art. « Règle d'or », dans Otfried HÖFFE, *Petit Dictionnaire d'Éthique* sous la direction de Otfried Höffe, édition française adaptée et augmentée par Lukas K. Sosoë, Fribourg (Suisse), Éditions Universitaires / Paris, Éditions du Cerf, 1993, p. 281-282.

1998. « La règle d'or. Les religions peuvent-elles s'entendre? », dans John BOWKER, *Les religions du monde*, Libre Expression, 1998, p. 188.

2009. GWYNNE, Paul. *World Religions in Practice. A Comparative Introduction*, Blackwell Publishing, 2009, p. 89, 94, 98, 104-105, 110-111.

2009. DU ROY, Olivier. « Règle d'or », dans V. Bourdeau et R. Merrill (dir.), DicoPo, *Dictionnaire de théorie politique*, accessible à l'adresse suivante : <http://www.dicopo.org/spip.php?article114> (dernière mise à jour jeudi le 12 février 2009). [L'article contient une importante bibliographie.]

2009. DU ROY, Olivier. *La règle d'or. Le retour d'une maxime oubliée*. Paris, Éditions du Cerf, 2009.